

DEPARTEMENT DE LA MARNE

MAIRIE DE
MATOUQUES
51 510 MATOUQUES

☎ Fax : 03 26 70 99 26

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2014

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS (CAC) :

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil communautaire aura lieu le 22 mai et qu'il aura pour ordre du jour la mise en place des commissions.

Monsieur Pierre-Marie GILLE, Maire et délégué titulaire à la CAC, souhaite se représenter à la commission scolaire où il siégeait déjà avant les élections municipales, et Monsieur Bruno ADNET, 1^{er} Adjoint et délégué suppléant à la CAC, à la commission de Développement Economique.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Châlons au sujet de la constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et indique qu'il y a lieu de nommer un représentant par commune membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents désigne :
Monsieur Pierre-Marie GILLE représentant de la commune de MATOUQUES à la CLECT.

Puis Mr le Maire informe le conseil municipal de la réunion avec les techniciens voirie de la CAC au sujet des travaux Grande Rue, côté Gilbert PERNET. En effet, c'est maintenant ces services qui remplacent l'Etat dans sa mission ATESAT (assistant à maître d'ouvrage) pour nous aider dans l'établissement des dossiers de consultations des entreprises.

Il a été également question de la réfection des bas côtés du chemin du silo,

De l'aménagement de la plate forme autour des bennes à verre entièrement à la charge de la commune,

De la réfection des bas côtés de la route de Juvigny, pris en charge par la CAC (voirie intercommunale),

Du marquage de la route de Villers pris en charge par la CAC (voirie intercommunale).

Puis, Mr le Maire rend compte de la visite de Mr Simon et Mr Malotet, du service assainissement, pour le projet d'aménagement de mise en place de végétaux devant la lagune côté village, ces travaux sont pris en charge intégralement par la CAC (compétence transférée).

POINT SUR LA RD3 :

Monsieur le Maire présente le plan définitif des travaux d'aménagement de la traverse RD3 : création d'une voie piétonne, mise en conformité des arrêts de bus, aménagement de parkings et des entrées des riverains.

Les subventions allouées par le département au titre des amendes de police seraient d'environ 70 000 euros sur un montant de travaux de 731 804.14 € TTC.

Il a été également demandé à la CAC si elle pouvait subventionner ces travaux, mais pour l'instant elle ne dispose plus de capacité financière et étudiera dans les prochains mois notre dossier.

Une enveloppe de notre Député Mr Charles DE COURSON doit nous être allouée sur un arrêt de bus et ce pour 2015.

EFFACEMENT DE RESEAUX PAR LE SIEM :

Monsieur le Maire présente le projet d'effacement du réseau électrique de la RD3 – Tranche 3 et 4 (côté Châlons) de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal est **favorable** à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique de la **RD3 – Tranche 3 et 4 (côté Châlons)**, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

Pour ce qui concerne la tranche 3 et en accord avec Mr Frédéric HOFMANN il serait convenu d'acquérir par la commune une bande de 22m par 1.5 m sur la propriété de Mr Hofmann pour déplacer le poteau électrique se trouvant au coin de sa parcelle, il serait également nécessaire de déplacer son portail. Cette acquisition doit encore être finaliser avec tous les intéressés.

BORNES A INCENDIE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer les poteaux d'incendie Grande Rue (devant chez Mme Géant) et rue des Iris qui sont hors service. Il indique que ces travaux peuvent être subventionnés par la Caisse Mutuelle Marnaise d'Assurance (CMMA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De demander** à la CMMA une subvention aussi élevée que possible pour le remplacement de deux poteaux d'incendie dont le montant HT s'élève à la somme de **2 820.00 €**,
- **De donner** tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

DELEGATION AU MAIRE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2122-22 et L.2122-23,

Considérant la possibilité pour le conseil municipal de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines de ses attributions limitativement énumérées par l'article L.2122-22 du code précité,

Considérant la nécessité pour les raisons de réactivité et d'efficacité de la gestion communale de confier au maire des attributions en matière de marchés, de contrats d'assurance, de concessions de cimetière, de droit de préemption et d'action en justice,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

De déléguer au maire les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des **marchés** jusqu'à hauteur de **40 000 € hors taxes**,
- Passer les **contrats d'assurance** et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- Prononcer la délivrance et la reprise des **concessions dans les cimetières**,
- Exercer, au nom de la commune, **les droits de préemption** définis par le code de l'urbanisme de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien,
- Intenter au nom de la commune **les actions en justice** ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

HONORARIAT :

Mr le Maire propose au conseil municipal de demander au Préfet l'honorariat à Mr Michel Le Portier et à Mme Nicole Songy qui ont exercé leurs fonctions de Maire et Adjoint pendant plus de 18 ans avec dévouement et abnégation.

Cette distinction ne confère aucune prérogative mais valorise l'engagement public des bénéficiaires.

Le conseil municipal est d'accord pour remettre cette distinction lors d'une cérémonie qui devrait se dérouler courant septembre ou octobre prochain.

PARCELLE Mc CAIN :

Mr Bruno ADNET indique que la commune est propriétaire des parcelles ZM97 et 98 situées derrière l'usine Mc Cain qu'elle souhaiterait échanger avec l'Association Foncière de Matougues contre le chemin situé le long de la RD3 et allant de la rue des Juifs au chemin du Silo. Ainsi l'Association Foncière pourrait aménager ces parcelles en dépôt de betteraves et la commune pourrait aménager le chemin pour les riverains.

Cet échange n'étant pas équivalent en surface, Mr Adnet propose également de participer financièrement aux travaux de réfection du chemin dit de la Grosse Haie devant servir de déviation aux tracteurs agricoles pendant les travaux d'aménagement de la traverse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un accord de principe pour cet échange et les travaux de réfection du chemin de la Grosse Haie.

CONVENTION « ACTES »

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 27-2011 du 16/09/2011,

Vu la convention relative à la mise en œuvre de la télétransmission des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité, conclue avec la Préfecture de la Marne, le 24/11/2011,

Considérant que la commune a décidé, à l'issue d'une consultation de conserver le même dispositif homologué dont l'opérateur est SRCI Ixbus,

Considérant l'intérêt pour la commune de poursuivre la télétransmission des actes – y compris les actes budgétaires – de la collectivité et de conserver les domaines et les matières prévues dans la convention du 24/11/2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire la télétransmission des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité,

AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention.

QUESTIONS DIVERSES :

SIEM :

Monsieur Gilbert PERNET indique que le Syndicat d'Energie de la Marne peut apporter une aide aux collectivités pour réaliser un diagnostic énergétique, une demande sera faite pour les bâtiments de la mairie et notamment la salle des fêtes.

Commission Voirie :

Chemin de Saint-Pierre : débarnage et mise en place de concassé avec rebouchage des trous.

Chemin du silo : débarnage

Terrain de football : déplacement d'un tas de terre

Trou des « Anglais » : étendre la terre

L'entreprise DANNEQUIN doit remettre un devis pour la réfection de 5 avaloirs et le rebouchage de nids de poule.

Il a été souhaité de remplacer le miroir devant chez Mr Carpanoni.

La commission devra également regarder pour la réalisation d'un plateau au croisement de la rue des Juifs et de la rue des Murots afin de limiter la vitesse excessive des voitures dans la rue des Juifs, cette question sera vue au prochain conseil.

Commission Environnement :

Fleurissement : plantation des fleurs le 21 mai.

En projet : fleurissement du pont de Marne : une visite des ponts fleuris est prévue le 28 juin ainsi que les espaces benes à verre

Fleurissement du talus devant la scierie Mansion,

Plantation au trou des Anglais

Plantation à l'aire de jeux avec haie pour protéger des cultures.

Commission Bâtiments :

Projet d'aménagement au 1^{er} étage de l'ancienne poste d'une salle de réunion, d'un logement au dessus de l'école.

COMMISSION CIMETIERE

Considérant l'utilité de former une commission pour le suivi des délivrances et reprises des concessions de cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

11 voix Pour

DECIDE :

- de former une commission « cimetière »
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres,
- de nommer comme membres les conseillers suivants :
Madame Marie-Pierre RAUX, adjoint responsable
Madame Catherine SONGY
Monsieur Bruno CAPT

SITE INTERNET :

Mr Benoît Jacquinet chargé du site internet indique qu'il a pu obtenir par Mr Francis Michel, qui avait créé notre site existant, les logiciels qui étaient employés, mais ils restent très lourds d'utilisation et peut difficilement modifié ou amélioré en l'état.

Après renseignement il s'avère que la création d'un nouveau site se monterait à environ 2500 €, toutes les informations pourront par contre être récupérer par copier/coller.

Mr Benoît Jacquinet indique qu'il a doré et déjà acheter le nom du site « Matougues.fr » et qu'il faut compter pour l'hébergement 190 euros par an.

Affaire à suivre